C/2023/910

13.11.2023

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11308 – VODAFONE UK / THREE UK / VODAFONE UK HOLDINGS)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2023/910)

1. Le 30 octobre 2023, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Vodafone Group Plc («Vodafone») (Royaume-Uni), qui détient le contrôle de Vodafone Limited («Vodafone UK») (Royaume-Uni),

— CK Hutchison Group Telecom Holdings Limited («CK Hutchison») (Royaume-Uni), qui détient le contrôle de Hutchison 3G UK Limited («Three UK») (Royaume-Uni).

Vodafone et CK Hutchinson acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de Vodafone UK Holdings Limited («Vodafone UK Holdings») (Royaume-Uni).

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Vodafone (Royaume-Uni) est la société holding d'un groupe principalement actif dans l'exploitation de réseaux de télécommunications mobiles et fixes et la fourniture de services de télécommunications mobiles et fixes, tels que les services vocaux, de messagerie et de données mobiles, en Europe et en Afrique essentiellement. Vodafone contrôle Vodafone UK, qui est une filiale à 100 %. Vodafone UK est un opérateur de réseau mobile principalement présent sur le marché des services de télécommunications mobiles et de la revente de services de téléphonie vocale et de services à haut débit;

— CK Hutchison (Royaume-Uni) réunit les trois sociétés du groupe en Europe (avec des opérateurs de réseau mobile présents en Autriche, au Danemark, en Irlande, en Italie, en Suède et au Royaume-Uni) qui détiennent les participations de CK Hutchison dans des activités de télécommunications en Europe, ainsi qu'une participation de 66,09 % dans Hutchison Telecommunications Hong Kong Holdings, laquelle détient les participations de CKHH dans des activités de télécommunications à Hong Kong et à Macao. Three UK est une filiale indirecte à 100 % de CK Hutchison. Three UK est opérateur de réseau mobile présent au Royaume-Uni.

Les activités commerciales de Vodafone UK Holdings réuniront les activités de Vodafone UK et de Three UK dans le secteur des télécommunications au Royaume-Uni.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11308 – VODAFONE UK / THREE UK / VODAFONE UK HOLDINGS

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE